

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON**

N° 31

**Programme local de l'habitat 2011-2016
Subventions et contributions de Quimper Bretagne Occidentale aux partenaires de la
politique locale de l'habitat et du logement pour l'année 2017**

Le 1^{er} plan local de l'habitat de Quimper Bretagne Occidentale étant en cours d'élaboration pour les années 2019-2024, le préfet a accordé à Quimper Communauté la prorogation de l'actuel PLH jusqu'au 31 décembre 2018, qui va constituer avec le PLH du Pays Glazik, le PLH exécutoire sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale jusqu'à fin 2018. Dans ce cadre, afin de poursuivre sa politique de l'habitat, l'EPCI s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux du logement, qui, sous forme d'informations, d'aide au montage de dossiers ou de services divers aux particuliers, participent et contribuent aux projets et dispositifs en cours. Ces échanges se traduisent en particulier par l'animation de partenariats renforcés qui donnent lieu chaque année à des participations financières en faveur de plusieurs associations ou organismes.

Subvention à l'ADIL 29 et approbation de la convention 2017

La collectivité reconnaît depuis de nombreuses années le rôle majeur de l'ADIL 29 (Agence départementale d'information sur le logement du Finistère) en matière d'information sur le logement. Disposant d'une antenne à Quimper, l'ADIL délivre aux ménages une information neutre, gratuite et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme. De part cette position d'observateur privilégié, l'ADIL contribue en outre à une meilleure connaissance des marchés du logement et est à ce titre étroitement associée aux démarches et débats concernant la politique de l'habitat sur le territoire de l'agglomération. Agréée par l'ANIL (Agence nationale d'information sur le logement) et conventionnée par le Ministère du Logement, l'ADIL fonctionne grâce aux concours financiers versés par ses membres. Dans ce cadre, Quimper Bretagne Occidentale conclut chaque année une convention annuelle de partenariat avec l'ADIL 29 et octroie une subvention à cette association, participant ainsi à son fonctionnement.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2017 (accusé de réception du 28/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avec la mise en œuvre depuis 2012 du dispositif d'aide aux primo-accédants modestes « Ma première pierre », l'agglomération a renforcé son partenariat avec cet acteur afin de confier à l'ADIL une mission d'accompagnement et de sécurisation des ménages mobilisant ce dispositif dans leur projet d'accession à la propriété.

De plus, depuis 2014, il est confié à l'ADIL 29 une mission d'observation des loyers, celle-ci se traduisant par la réalisation une fois par an d'un comparatif annuel des données de niveaux de loyers pratiqués pour les logements loués nus sur l'agglomération établi à partir des offres des professionnels de l'immobilier et des offres proposés directement par les bailleurs privés sur le site « leboncoin.fr ».

Cette année, dans le cadre de l'opération « Quimper, cœur de ville » OPAH-RU 2016-2021, l'ADIL participera à l'action d'information et de formation mise en place par Quimper Bretagne Occidentale d'accompagnement préventif à la gestion des copropriétés fragiles ou désorganisées.

Le montant de la participation de Quimper Bretagne Occidentale au titre de l'année 2017 est établi à : 41 650 €, se décomposant comme suit : 31 650 € pour la mission de base y compris l'accompagnement « Ma Première Pierre » et 10 000 € pour l'action d'accompagnement des copropriétés.

Subvention à la CLCV

L'antenne locale de la CLCV de Quimper compte une cinquantaine de bénévoles qui œuvrent notamment dans le domaine du logement par un travail d'accompagnement des locataires, tant dans le logement privé que public, ainsi que des copropriétaires. Outre son rôle de conseils gratuits et d'information, la CLCV intervient également dans les situations de difficultés de paiement du loyer, d'aide à l'obtention d'un logement décent ou dans la constitution de dossiers DALO. Dans ce dernier cas, le travail partenarial en amont avec l'OPAC de Quimper Cornouaille permet bien souvent d'éviter le recours DALO.

Par le biais de cafés infos ou de réunions d'informations, la démolition des 4 immeubles rue de Vendée à Quimper a mobilisé les bénévoles de la CLCV pour accompagner au mieux et rassurer les locataires dans leur projet de relogement.

C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux la démarche de la CLCV dans son volet logement, Quimper Bretagne Occidentale propose de reconduire la subvention annuelle de fonctionnement au même niveau que les années précédentes, à savoir 3 150 euros.

Subvention au CREHA Ouest pour la participation au fonctionnement du fichier commun départemental de la demande locative sociale (FCDLS) et approbation de la convention

En sa qualité de délégataire des aides à la pierre, la collectivité participe depuis 2012 au fonctionnement du fichier commun départemental de la demande locative sociale, dont la gestion est assurée par le CREHA Ouest (association loi 1901).

Le fichier commun de la demande locative sociale permet en effet :

- de simplifier les démarches de chaque demandeur de logement locatif social en rendant accessible et donc effective sa demande à l'ensemble des bailleurs sociaux du département et ce, en déposant sa demande auprès de n'importe quel lieu d'enregistrement du Finistère, tous bailleurs sociaux confondus, ou par la saisie en ligne sur Internet (www.demandelogement29.fr) ; c'est un réel guichet unique ;
- l'accès à des données fiables tant sur les demandes en cours que les demandes satisfaites qui, de ce fait, est un outil de travail pertinent dans le cadre des programmations de logement sur le territoire, avec la possibilité d'extraction de données statistiques.

Le CREHA Ouest continue de développer son partenariat, avec notamment l'adhésion du SIAO et un gros travail d'actualisation du fichier commun a été réalisé en 2015 et 2016, en conformité avec les dispositifs de la Loi ALUR (article 97), qui devient ainsi vecteur de communication.

La convention qui vous est proposée ci-jointe, comprend désormais les 14 communes de l'agglomération et encadre le fonctionnement de ce fichier pour les années 2017 à 2019. Elle prévoit que la subvention de fonctionnement soit versée par Quimper Bretagne Occidentale au CREHA Ouest, pour un montant annuel de 5 924 euros. Du fait d'un nombre plus grand d'adhésions, la subvention est moindre aux années précédentes, puisque répartie au prorata des partenaires.

Subvention à l'association « AILES »

Le service de déménagement solidaire « Toutencamion » existe depuis une dizaine d'années sur le territoire de l'agglomération. Il est depuis 2014 géré par l'association « AILES » (Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités) et consiste à accompagner les ménages relevant du PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés) dans leur déménagement et le transfert de leur mobilier pour un coût très modique pour les ménages habitant sur le territoire du pays de Cornouaille et répondant aux critères d'accès au FSL (Fonds solidarité logement, soumis à plafonds de ressources).

Il est proposé de reconduire le soutien financier de Quimper Bretagne Occidentale à cette action à hauteur de 1 700 euros par an.

Subvention de participation au fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs gérés par l'AQFJT

Selon les modalités de la convention 2016-2018, le Foyer des Jeunes Travailleurs St Exupéry s'engage notamment sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis et apporte son expertise aux instances chargées de l'élaboration et du suivi sur la politique de la jeunesse. Pour soutenir ces actions, Quimper Bretagne Occidentale verse à l'association une subvention annuelle calculée sur la base d'un coût à la place de 220 euros, soit 31 900 euros pour les 145 places gérées au 31 décembre 2016 par l'Association Quimperoise des Foyers de Jeunes Travailleurs.

Subvention à « Habitat et Humanisme »

L'association « Habitat et Humanisme » est implantée depuis 2010 dans le Finistère et Quimper Bretagne Occidentale accompagne depuis 2014, le travail mené auprès des familles ou des personnes en grande difficulté pour se loger, par le biais d'une subvention annuelle. Les demandes de familles pour l'accès à un logement, avec parfois de grandes difficultés financières, sont croissantes sur le territoire de l'agglomération et l'association Habitat et Humanisme œuvre à trouver des solutions de relogement pour ces familles. Aujourd'hui, ce sont 39 logements qui sont loués par Habitat et Humanisme (18 en 2015) sur le territoire de l'agglomération et 41 familles ont ainsi pu bénéficier l'année passée d'un logement digne, économique et bien situé, ainsi que d'un accompagnement adapté, assuré par les bénévoles. Habitat et Humanisme Finistère entend poursuivre son action, qui répond véritablement à des besoins locaux, en bonne articulation avec les autres acteurs. Outre cela, elle est également engagée dans l'aide au logement des familles immigrées dont la situation a été régularisée par les services de l'État. Son financement reposant principalement sur les dons, l'association informe l'EPCI que le nombre croissant de sollicitations induit une hausse de leurs charges et sollicite une subvention auprès de Quimper Bretagne Occidentale au titre de la politique locale de l'habitat.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 euros pour l'année 2017 (même montant qu'en 2016) en soutien aux actions menées sur le territoire par Habitat et Humanisme.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à signer la convention - avec l'ADIL 29 pour l'année 2017 ainsi que la convention avec le CREHA Ouest pour la période 2017-2019 ;

2 - d'autoriser le versement des subventions et contributions suivantes pour l'année 2017 :

41 650 euros à l'ADIL 29 ;

3 150 euros à la CLCV ;

5 924 euros au CREHA-Ouest ;

1 700 euros à l'association « AILE » pour son service de déménagement solidaire Toutencamion ;

31 900 euros à l'AQJFT ;

4 000 euros à HABITAT et HUMANISME FINISTERE ;

Soit un montant total de 88 324 euros de participations financières versées par Quimper Bretagne Occidentale à ces différents partenaires de la politique de l'habitat au titre de l'exercice 2017.